

derniers, associés les uns et les autres à Ulpien, « sorte de super-préfet », auquel succéda Julius Paulus.

Dans le parti au pouvoir, les chefs de la noblesse équestre étaient associés aux sénateurs. L'antagonisme entre ceux-ci et les chevaliers n'existait plus au début du III^e siècle.

P. 50-51. Séjour de Sennius Sollemnis à Lambèse en Afrique, sans doute comme membre de la suite du tribun.

P. 51-63. Raisons pour lesquelles l'assemblée des Gaules, dix-huit ans après la grande-prêtrise de Sennius, lui a élevé le monument.

Les mêmes milieux qui ont fourni le personnel dirigeant en 222-223 fournissent les conseillers de Gordien III jusqu'à la prise de pouvoir de Timésithée.

P. 53-62. Étude de la carrière de Timésithée (*C. I. L.*, XIII, n° 1807).

P. 55. La procuratèle financière d'Arabie (cf. *Ann. épigr.*, 1936, n° 151) a été exercée sous Élagabale et Sévère Alexandre (G. M. Bersanetti, *Athenaeum*, XVI, 1938, p. 235, n. 5), en 221-222.

P. 57-59. L'inscription de l'*Ann. épigr.*, 1900, n° 169 est de 366 de l'ère de Macédoine, soit 218-219 ap. J.-C. Le proconsul, partisan de Macrin déchu, a été remplacé par un sectateur d'Élagabale, simple tribun de cohorte auxiliaire (sans doute

la III^e des Bataves, de *Vetus Salina*, en Pannonie inférieure), qui, comme gouverneur par intérim, reçoit le rang de *perfectissimus vir*. — [D'après A. Stein, l'ère est celle d'Actium, l'année est 337-338 ; à cette date, le titre de *perfectissimus* convient parfaitement ; il s'agit d'un *numerus Batavorum* ; les procurateurs financiers n'existant plus, on a recours pour l'intérim du gouvernement provincial à un militaire (H. G. Pflaum, dans J. et L. Robert, *R. É. G.*, LXII, 1949, p. 124-125, n° 94)].

Fidèle serviteur des princesses syriennes, Timésithée s'est ensuite rallié à Maximin ; disgracié par Gordien, il devient procurateur financier de Gaule Lyonnaise et Aquitaine. Pour se ménager des intelligences avec le clan au pouvoir, il imagine de faire dédier par les notables des Gaules, dans des conditions exceptionnelles, une statue à Sennius Sollemnis, ami des hommes dont l'heure est revenue en 238. Il réussit, devient préfet du prétoire et fait épouser sa fille à Gordien en 241.

P. 65-71. Sévère Alexandre a rétabli le statut sénatorial primitif de la province de Pont et Bithynie, supprimé vers 165 ap. J.-C.

P. 66-68. Le milliaire n° 308 du *C. I. L.*, III, doit être au nom de *Gal. Val. Maximiano*, César entre 293 et 305 ; le dédicant est *pr(aesidem) pr[o]vinc. <Di>o[s]-pont[i]* (cf. *C. I. L.*, III, n° 14184, 31).